

12 mars 2021

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

- | | | |
|---|---|----|
| 2 | Subventions d'investissement
EHPAD AUJALEU au Grand Lucé | 4 |
| 3 | Seconde phase de l'expérimentation du dispositif 2A alternative à la prise en charge institutionnelle en foyer de vie : vers une plateforme d'accompagnement vers l'autonomie et d'inclusion dans la cité | 10 |

Commission Insertion et Logement

- | | | |
|---|--|----|
| 5 | Emploi - Insertion - Convention de partenariat avec la Région des Pays de la Loire | 20 |
|---|--|----|

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

- | | | |
|----|---|----|
| 11 | Accueil des demi-pensionnaires du collège Costa-Gavras au sein du restaurant scolaire de l'école primaire de l'Epau | 36 |
| 14 | Convention de groupement de commandes avec le SDIS 72 pour l'achat de défibrillateurs et prestations associées | 41 |

Commission Infrastructures routières

- | | | |
|----|--|-----|
| 17 | Modification de la répartition du programme 2021 d'opérations de sécurité routière sur les routes départementales | 48 |
| 18 | Convention pour un diagnostic d'archéologie préventive
Aménagements de sécurité sur la route départementale n° 357 (créneau n° 3) | 51 |
| 19 | Convention d'occupation temporaire d'un terrain sur la commune de Beillé en vue de son intégration dans le domaine public autoroutier concédé (DPAC) | 85 |
| 20 | Suppression du passage à niveau n° 134 sur la commune de Rouessé-Vassé
Cessions et échange de parcelles | 96 |
| 21 | Cession de deux parcelles départementales à la Communauté de Communes du Pays Fléchois | 101 |

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme,

vendredi 12 mars 2021

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 2

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT EHPAD AUJALEU AU GRAND LUCÉ

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Yves CALIPPE, M. Christophe ROUILLON.

Absents : Mme Véronique CANTIN, Mme Elen DEBOST.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 17 pour 0 contre 0 abstention

MM. Dominique LE MÈNER, Régis VALLIENNE, membres du Conseil d'administration de la Fondation Georges Coulon EHPAD Eugène Aujaleu du Grand-Lucé, ne prennent part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'année 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de **180 000 €** à l'EHPAD « Aujaleu » au Grand Lucé au titre des travaux de restructuration complète de l'EHPAD.

PRECISE que le versement de la subvention interviendra en deux fois, suivant l'état d'avancement des dépenses payées à hauteur de 50 % et à la constatation comptable de l'achèvement de l'opération subventionnée.

DECIDE d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant maximum de **90 000 €** à l'EHPAD « Aujaleu » au Grand Lucé au titre de l'achat, du renouvellement d'équipements et des travaux de mises aux normes.

PRECISE que le versement interviendra en une fois à la constatation comptable de l'achèvement de l'opération subventionnée.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la convention jointe en annexe pour le versement des subventions conformément au règlement départemental d'attribution et de versement des subventions d'investissement.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/03/21

Accusé de réception n° 072-227200029-20210312-
Imc146379-DE-1-1

Publication le 18/03/21

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

Restructuration etbs Privés

20422-538-01319 (LC 26 969)

P0172 – AP 2021-1

Budget voté (BP)	180 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	180 000 €
Disponible	0 €
Mises aux normes étbs Privés	
20422-538-01319 (LC 26 967) P0172 – AP 2021-1	
Budget voté (BP)	90 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	90 000 €
Disponible	0 €

vendredi 12 mars 2021

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 3

SECONDE PHASE DE L'EXPÉRIMENTATION DU DISPOSITIF
2A ALTERNATIVE À LA PRISE EN CHARGE
INSTITUTIONNELLE EN FOYER DE VIE : VERS UNE
PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE
ET D'INCLUSION DANS LA CITÉ

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Yves CALIPPE, M. Christophe ROUILLON.

Absents : Mme Véronique CANTIN, Mme Elen DEBOST.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la Convention de partenariat, jointe en annexe, entre le Département de la Sarthe, l'ADAPEI de la Sarthe et l'APAJH Sarthe – Mayenne pour la transformation, à titre expérimental, du dispositif 2A en plateforme d'accompagnement vers l'autonomie et d'inclusion dans la cité à compter de la date de sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2022.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/03/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210312-
Imc146404-DE-1-1
Publication le 18/03/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 12 mars 2021

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 5

EMPLOI - INSERTION - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : Mme Véronique CANTIN, Mme Elen DEBOST.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la convention-cadre Région-Département pour la période 2021-2022 jointe en annexe, avec le Conseil régional des Pays de la Loire, favorisant la coordination des dispositifs afin de faciliter l'accès et le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/03/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210312-
lmc146281-DE-1-1
Publication le 18/03/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 12 mars 2021

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 11

**ACCUEIL DES DEMI-PENSIONNAIRES DU COLLÈGE
COSTA-GAVRAS AU SEIN DU RESTAURANT SCOLAIRE
DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE L'ÉPAU**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : Mme Véronique CANTIN, Mme Elen DEBOST.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la nouvelle convention à intervenir entre le Département de la Sarthe et la Ville du Mans définissant les modalités d'accueil des demi-pensionnaires du collège Costa Gavras ;

DECIDE de prendre en charge la différence de prix existant entre les repas de la Ville du Mans et ceux du Département, étant précisé que cette enveloppe sera couverte par le Fonds Départemental des Services d'Hébergement.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/03/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210312-
Imc146369-DE-1-1
Publication le 18/03/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 12 mars 2021

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

DÉLIBÉRATION N° 14

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE SDIS 72 POUR L'ACHAT DE DÉFIBRILLATEURS ET PRESTATIONS ASSOCIÉES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : Mme Véronique CANTIN, Mme Elen DEBOST.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'être membre du groupement de commandes constitué par le SDIS72, pour l'achat de défibrillateurs et prestations associées.

HABILITE le Président à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes dont le modèle est ci-annexé.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/03/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210312-
Imc146600-DE-1-1
Publication le 18/03/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 12 mars 2021

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 17

MODIFICATION DE LA RÉPARTITION DU PROGRAMME 2021 D'OPÉRATIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE SUR LES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : Mme Véronique CANTIN, Mme Elen DEBOST.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter sur l'autorisation de programme de 2 270 000 €, votée pour le programme 2021 d'opérations de sécurité, 1 363 000 € conformément aux opérations inscrites au tableau ci-annexé,

PREND NOTE qu'il restera 847 000 € d'autorisation de programme à affecter,

HABILITE le Président à signer les actes d'acquisitions, de vente ou d'échanges d'immeubles et tous les actes se rapportant à ces opérations,

AUTORISE le Président à recevoir et authentifier les actes rédigés en la forme administrative d'acquisition, de ventes ou d'échanges d'immeubles,

HABILITE le 1^{er} Vice-Président à signer les actes reçus en la forme administrative.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/03/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210312-
Imc146357-DE-1-1
Publication le 18/03/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 12 mars 2021

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 18

**CONVENTION POUR UN DIAGNOSTIC D'ARCHÉOLOGIE
PRÉVENTIVE
AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ SUR LA ROUTE
DÉPARTEMENTALE N° 357
(CRÉNEAU N° 3)**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : Mme Véronique CANTIN, Mme Elen DEBOST.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'arrêté préfectoral n° DCPAT 2020-0229 du 29 septembre 2020 autorisant le projet,
Vu l'arrêté régional n° 2020-742 du 18 novembre 2020,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Vu l'article L 3211-1 du CGCT,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer la convention entre le Département de la Sarthe et l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) relative au diagnostic d'archéologie préventive dans le cadre des aménagements de sécurité sur la RD 357 sur la Commune de Bouloire et Ecorpain ainsi que tous les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient pas l'équilibre général de la convention.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/03/21

Accusé de réception n° 072-227200029-20210312-
lmc146358-DE-1-1

Publication le 18/03/21

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 12 mars 2021

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 19

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN
SUR LA COMMUNE DE BEILLÉ EN VUE DE SON
INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER
CONCÉDÉ (DPAC)**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : Mme Véronique CANTIN, Mme Elen DEBOST.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer la convention d'occupation temporaire d'une partie de la parcelle cadastrée section ZB n° 190, correspondant à la partie grisée sur le plan joint sur la commune de BEILLÉ, avec la Société COFIROUTE et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/03/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210312-
lmc146300-DE-1-1
Publication le 18/03/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 12 mars 2021

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 20

**SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N° 134 SUR LA
COMMUNE DE ROUESSÉ-VASSÉ
CESSIONS ET ÉCHANGE DE PARCELLES**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents : Mme Véronique CANTIN, Mme Elen DEBOST.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
 Vu le rapport de son Président,
 Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
 Vu l'article L 1311-13 du CGCT,
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
 Après en avoir délibéré,

AUTORISE les cessions et échange suivants :

I - Cession parcelle départementale à des particuliers :

Nom Acquéreur	Commune	Référence Cadastrale	Superficie	Prix au m ²	Montant
Monsieur et Madame DOHIN	ROU ESSÉ VASSÉ	D n° 1156	145 m ²	0,50 €	72,50 €

II - Echange de parcelles :

Nom des échangistes	Commune	Référence Cadastrale	Superficie	Prix m ²	Montant	Soulte
Département de la Sarthe	ROU ESSÉ VASSÉ	D n° 1155	371 m ²	0,50 €	185,50 €	155,50 € au profit du Département
Monsieur et Madame VALLÉE	ROU ESSÉ VASSÉ	D n° 1152	60 m ²	0,50 €	30,00 €	

III - Acquisition à la commune puis revente après publication à des particuliers :

Acquisition						Cession	
Vendeur	Commune	Référence Cadastrale	Superficie	Prix m ²	Montant	Acquéreur	Prix
Commune de ROU ESSÉ VASSÉ	ROU ESSÉ VASSÉ	D n° 1153	27 m ²	0,50 €	13,50 €	Monsieur et Madame VALLÉE	13,50 €

PRÉCISE que les frais de géomètre sont pris en charge par le Département de la Sarthe.

PRÉCISE que les cessions et échange feront l'objet d'actes rédigés en la forme administrative, reçus et authentifiés par le Président du Conseil départemental.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes à intervenir et tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/03/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210312-
Imc146302-DE-1-1
Publication le 18/03/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Olivier DUBOSC

vendredi 12 mars 2021

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 21

CESSION DE DEUX PARCELLES DÉPARTEMENTALES À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FLÉCHOIS

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés :

Absents : Mme Véronique CANTIN, Mme Elen DEBOST.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

M. Laurent HUBERT, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de communes du Pays Fléchois, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu la délibération de la Communauté de communes du Pays Fléchois en date du 17 septembre 2020,
Vu l'article L 1311-13 du CGCT,
Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 15 janvier 2021,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PRONONCE le déclassement du domaine public départemental des parcelles nouvellement cadastrées section YO n° 957 et n° 959 situées sur la commune de La Flèche.

AUTORISE la cession des parcelles départementales cadastrées section YO n° 957 d'une superficie de 133 m² et section YO n° 959 d'une superficie de 561 m² situées sur la commune de La Flèche à la Communauté de communes du Pays Fléchois pour le prix symbolique de 1,00 €.

PRÉCISE que ces cessions feront l'objet d'un acte rédigé en la forme administrative par le Président du Conseil départemental et que les frais de géomètre seront à la charge du Département.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/03/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210312-
lmc146301-DE-1-1
Publication le 18/03/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC

vendredi 12 mars 2021

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

DÉLIBÉRATION N° 30

PATRIMOINE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, M. Yves CALIPPE, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, M. Gérard GALPIN, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE, M. Patrice VERNHETTES.

Excusés :

Absents : Mme Véronique CANTIN, Mme Elen DEBOST.

Procurations: Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS donne pouvoir à Mme Véronique RIVRON.

Résultat du vote : 20 pour 0 contre 0 abstention

M. Emmanuel FRANCO, Président de la Communauté de communes Val de Sarthe, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2021,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

Fiche aide Edifices cultuels non protégés

DECIDE d'intégrer les travaux de chauffage, de ventilation, d'isolation et de mise en lumière servant la conservation et la valorisation des œuvres à notre dispositif en faveur de la restauration des édifices cultuels non protégés dans les conditions d'interventions fixées dans la fiche programme actualisée (annexe 1).

Renouvellement du partenariat entre le Département et la Communauté de communes du Val de Sarthe pour la gestion de Malicorne Espace Faïence.

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec la Communauté de communes du Val de Sarthe pour l'Espace Faïence ainsi que la convention de dépôt des pièces céramiques mises à disposition par le Département nous associant à la Communauté de communes (annexes 2 et 3).

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 18/03/21
Accusé de réception n° 072-227200029-20210312-
lmc146310-DE-1-1
Publication le 18/03/21
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Appui à la performance

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement



Philippe VERGER

Olivier DUBOSC